L'ABEILLE DE LA Nlle-ORLEANS.

G. F. WEISSE & Co. rue de Chartres 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 23 JUIN 1862. G. F. WEISSE, F. LIMET, N. DUFOUR, F. HARDY, ÉDITEURS PROP.

Nouvelle-Orléans.

LUNDI MATIN, 23 JUIN.

FEUILLETON.—Nos lecteurs trouveront le feuilleton sur le verso de la première page.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Hoffman & Marks, à 10 heures, dans la rue de Chartres No 63—[illegible], marchandises sèches, &c.

AUX ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs sont autorisés à prendre des abonnés à la semaine à raison de 25 cents.

SUCCESSION AVEGNO.—On trouvera à la 2me page, l'annonce de la vente des propriétés de la succession de Philippe Avegno, et à la 1ère page, celle des esclaves, actions de banques, &c.

La politique impériale.

Depuis bientôt dix ans que le système impérial a été rétabli en France, on a beaucoup écrit sur ce que devait être la politique extérieure du successeur de Napoléon Ier. Tout d'abord on s'est empressé, avec une légèreté incroyable, d'attribuer au nouvel empereur la fatale pensée de remuer l'Europe au lendemain de 1815, de tirer une revanche éclatante de la défaite de Waterloo, et de venger le martyre de Sainte Hélène, et, comme contre partie de ces beaux projets, on reconstruisait une nouvelle Sainte Alliance, et l'on prédisait qu'avant peu la vieille Europe allait retentir du choc des armées. C'était faire peu d'honneur au génie politique de Napoléon III, car c'était supposer que, semblable aux émigrés de la Restauration, il n'avait rien appris ni rien oublié; tandis qu'au contraire il est peu d'hommes qui aient mieux mis à profit les longues heures de l'exil et de l'emprisonnement pour étudier les leçons de l'histoire.

Les faiseurs de suppositions et de conjectures ont usé leurs facultés divinatoires sur les lignes immuables de la figure de bronze du nouvel empereur, et, en désespoir de cause, ont fini par le surnommer le Sphynx du dix-neuvième siècle. Par le désintéressement de sa conduite dans la guerre de Crimée, par la modération avec laquelle il a su s'arrêter après la conquête si brillante de la Lombardie, par la loyauté qu'il a montrée dans l'expédition de Syrie en restreignant les opérations de ses troupes à l'exécution stricte de son programme —la protection des chrétiens—Napoléon III a réussi à extirper des esprits les plus incrédules la croyance enracinée qu'un empereur français ne pouvait avoir d'autre but politique que le désir d'étendre ses domaines par la conquête.

Aussi, bien que les diplomates n'aient pas toujours réussi à comprendre ses vues, ils ont, cependant, cessé de prendre l'alarme à tout propos et de voir dans la création d'un camp à Châlons des intentions hostiles à la Prusse, ou dans l'établissement d'un camp à Boulogne des projets de descente en Angleterre. Les bourgeois de Bruxelles ont cessé de mettre, la nuit, le nez à leur fenêtre pour voir s'ils n'apercevraient pas la calotte d'un zouave, et la cité de Londres s'est guérie des paniques chroniques qui avaient fourni au Punch et au Charivari tant de sujets de caricatures.

On a fini par accepter Napoléon III comme un souverain intelligent, à la hauteur des idées de son siècle, et dont l'ambition a été de replacer la France au rang qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'occuper dans le monde politique. Dans ce but, la puissance militaire de la France a été mise sur un pied respectable, non comme une menace contre l'étranger, mais comme une sauvegarde pour l'honneur et la dignité de la nation. En même temps, le gouvernement impérial n'a rien négligé pour favoriser et étendre l'influence française au moyen du traité de commerce et de libre échange. Rien qu'à bien observer attentivement les motifs des différentes guerres entreprises par Napoléon, sa politique n'est plus aussi impénétrable qu'on veut bien le dire. Elle n'est guidée uniquement ni par le but stérile d'occuper ses soldats et de distraire l'attention de son peuple, ni par l'ambition de conquérir de nouveaux territoires, ni même par l'amour exclusif d'une idée. La véritable explication qu'on peut lui donner est trouvée, selon nous, dans l'intention de faire triompher tout à la fois l'idée française et l'intérêt français.

Par l'idée française nous entendons l'idée par excellence de la civilisation et du progrès, la guerre à la barbarie, que ce soit en Chine, en Syrie, en Cochinchine ou au Mexique. Mais faire la guerre purement et simplement pour une idée serait du Donquichottisme et le souverain, qui entreprendrait une pareille tâche, risquerait d'y sacrifier toutes les ressources de son pays et l'existence de son trône. Saisir chaque occasion où l'idée et l'intérêt marchent d'accord est une politique plus sensée et plus raisonnable et c'est celle que nous attribuons à l'empereur des Français. C'est celle qui résulte de la guerre d'Italie, suivie de la constitution d'un grand royaume formant un allié naturel à la France, sans parler de la cession de Nice et de la Savoie et des conséquences politiques que peut avoir ce premier exemple de l'affranchissement d'une nationalité opprimée, c'est celle qui résulte encore de la guerre de Crimée et de l'expédition de Syrie qui ont rétabli l'influence de la France, complètement perdue en Orient.

Si nous appliquons le même raisonnement aux guerres entreprises en dehors de l'Europe nous trouverons l'explication des guerres de Chine et de Cochinchine, qui n'ont pas eu pour objet de conquérir des territoires, dont l'occupation militaire permanente, serait trop dispendieuse, mais simplement de faire entrer à ces peuples barbares la puissance de la civilisation européenne et de les amener à ouvrir des relations commerciales, dont les avantages peuvent être incalculables pour l'industrie française.

C'est avec ces données qu'il faut chercher l'énigme de l'intervention française au Mexique. L'assertion du Standard de Buenos Ayres, dont nous reproduisons plus loin l'article, que le but de Napoléon est, non seulement de conquérir le Mexique, mais encore d'englober toute l'Amérique du Sud dans ses plans d'agrandissement, ne mérite pas une réfutation sérieuse. Les causes de l'intervention française ont été établies dans différents documents officiels que nous avons reproduits en leur temps. Ce sont, dit le Times de Londres, de justes causes de guerre et la France a, d'après les lois internationales, le droit de pousser cette guerre jusqu'à ses dernières conséquences—c'est-à-dire jusqu'à la conquête, en dépit du mécontentement que peuvent en éprouver les autres nations.

Le but de l'expédition au Mexique est-il la conquête de ce pays pour le compte du gouvernement français ou pour celui d'un archiduc autrichien? C'est ce que rien n'est encore venu démontrer. Les ministres français ont déclaré qu'ils n'imposeraient pas au Mexique une forme de gouvernement, et il nous paraît beaucoup plus probable que la France se contentera d'appuyer un gouvernement national, acceptable par la nation mexicaine et qui, sous le protectorat puissant de Napoléon, soit en état de procéder aux réformes dont le pays a un si grand besoin.

Rendre au Mexique la paix et le calme et lui laisser un gouvernement indigène stable et intelligemment dirigé, est la première partie de la tâche, celle qui correspond à l'idée civilisatrice. Assurer à l'industrie française des débouchés avantageux avec un pays fertile en ressources de tout genre, et peut être gagner le contrôle du passage de l'isthme de Tehuantepec, constituent des avantages qu'il est de l'intérêt de la France d'obtenir.

Ce premier pas politique de la France dans les affaires du Nouveau-Monde est certainement significatif, mais il est absurde d'y voir la pensée de tout absorber et de tout conquérir. Entre le désir de faire sentir son influence civilisatrice dans les différentes parties du monde ou d'incorporer, au nom de la justice, ses bons puissants contre les oppresseurs et les opprimés en contre des pays livrés à l'anarchie, entre un pareil désir, qui n'a rien que de noble, et une soif effrénée de conquête il y a un abîme, et le passé de la politique française pendant les dix dernières années nous dit que cet abîme ne sera pas franchi.

Le président Juarez a commis une grande faute en manquant de franchise envers les puissances européennes. S'il eût accepté l'intervention comme une intervention amicale ayant pour unique objet la régénération du Mexique, et s'il fût entré franchement dans l'esprit qui l'avait dictée, il eût évité à son pays les horreurs d'une guerre complètement inutile, et, à l'heure qu'il est, tout serait arrangé à la satisfaction de son peuple et des alliés. Mais, cédant à de fatals conseils, le président mexicain s'est obstiné à lutter, et il a voué son gouvernement à une destruction certaine, à moins qu'il ne se ravise assez à temps pour faire accepter un compromis. Quant à la France elle n'a pour habitude d'abandonner une entreprise que lorsque son but est atteint.

ASSERTIONS HISTORIQUES.—L'histoire n'est pas toujours exacte dans ses données militaires. Cependant nous devons la croire quand elle affirme une chose qui pourrait être facilement contestée si elle était fausse ou inexacte. L'histoire dit, par exemple, que du 19 avril 1775, jour où fut livrée la première bataille de la guerre de l'indépendance en Amérique jusqu'au 3 septembre 1783, jour où fut signé à Paris le traité de paix par lequel la Grande Bretagne reconnaissait l'indépendance de ses établissements coloniaux sous le nom d'Etats-Unis, les pertes en hommes des armées américaines ne dépassèrent pas 8000 et celles des armées anglaises 10,000. Pour sept années de guerre, cette, c'était peu sanglant même en ayant égard aux très petites armées de cette époque. On est presque tenté de répudier l'histoire qui nous fait croire d'un côté à une guerre longue et acharnée et de l'autre à un résultat presque nul sous le rapport de l'effusion du sang. Mais Washington n'a pas réclamé contre la dire des historiens; l'Angleterre n'a pas réclamé non plus: nous sommes donc forcé d'admettre ce que tous nos devanciers ont admis.

Aujourd'hui voici un compte bien plus extraordinaire. C'est celui du N. Y. Herald qui arrange à sa manière les pertes en hommes subies jusqu'à présent par les vastes armées du Nord dans leur guerre contre le Sud.

"Le nombre de tués et de blessés, dit ce journal, n'est pas aussi considérable que beaucoup de gens ont pu l'imaginer. Nous avons parcouru nos registres depuis le commencement de la rébellion, et nous croyons que les chiffres suivants embrassent tout le nombre des tués et des blessés du côté de l'Union, à l'exception des pertes souffertes dans les derniers engagements près de Richmond:"

	Tués.	Blessés.
Bull Run	481	1,011
Dug Spring, Mo.	223	721
Lexington, Mo.	39	120
Ball's Bluff	223	266
Belmont	84	288
Mill Spring, Ky.	39	207
Fort Henry	17	31
Roanoke Island	50	222
Fort Donelson	446	1,735
Fort Craig, New Mexico	62	140
Pea Ridge	203	972
Attaque du Merrimac	261	108
Newbern	91	466
Winchester	132	546
Pittsburg Landing	1,735	7,882
Yorktown	35	120
Forts Jackson et St Philippe	40	119
Williamsburg	456	1,411
West Point	61	150
McDowell	30	225
Fair Oaks	21	160
Banks's retreat, estimated	103	200
Hanover Courthouse	53	205
Skirmishes	600	1,749
Total	5,781	20,389

"A la bataille de Waterloo seulement la perte des vainqueurs en tués et blessés fut quatre fois plus forte que le total des nôtres depuis la prise du fort Sumter jusqu'à présent."

Il n'est vraiment pas étonnant que la guerre ait fait des progrès si lents et, justement en raison de cette lenteur, nous sommes très disposé à attribuer au [illegible] des armées qui, pendant le Nord et le Sud ont été défendus par des armées aussi nombreuses que celles qui ont combattu en Italie à Magenta et à Solferino. Mais quelle différence dans les résultats! Une campagne de 60 jours vit commencer et finir la guerre d'Italie où la marine ne joua aucun rôle. En Amérique au contraire, après plus d'un an de lutte, ses seuls progrès accomplis sont ceux que les cours d'eau ont favorisés. Dans l'intérieur du pays, il y a eu de chaque côté revers et succès dans une série de vicissitudes rapides. Nous ne serions pas surpris que les hommes versés dans la science militaire en Europe regardassent la manière dont cette guerre a été conduite des deux côtés ou comme l'inauguration d'un système nouveau ou, comme une preuve de l'enfance de l'art en Amérique.—Constatons, en tous cas, que les assertions du Herald n'ont pas été contestées.

UNE HEUREUSE CURE.—On se rappelle l'assassinat commis récemment rue St-Bernard, sur la personne de M. Beaugard, grocer, et de sa femme. Le mari est mort sur le coup. Quant à Mme Beaugard, blessée d'un coup de poignard à la gorge, elle avait été laissée pour morte, et, examen fait de la blessure, on désespérait de ses jours.

Nous apprenons aujourd'hui, avec la plus grande satisfaction, que, grâce aux soins assidus et désintéressés d'un médecin français, M. le docteur de Vallaucour, récemment arrivé dans cette ville, cette infortunée victime est en pleine voie de guérison.

Nous ne saurions trop féliciter M. le docteur de Vallaucour sur ce succès médical, en même temps que sur son généreux dévouement.

MISE EN LIBERTÉ D'UN DES PRISONNIERS DU MAROC.—Thomas T. Tunstall, ex-consul américain à Cadix qui, avec l'un des officiers du corsaire Sumter fut arrêté à Tanger par l'ordre de notre consul et envoyé à Boston, les fers aux pieds, a été relâché du fort Warren où il avait été détenu depuis sont arrivée dans ce pays. Son camarade de prison, le lieutenant du Sumter, restera, pour le moment au fort Warren.

ASSISTANCE ANGLAISE POUR LES CONFÉDÉRÉS.—On apprend par le brick Alma, venu de Nassau à N York, que le steamer Orito vient d'arriver de Southampton, à Nassau, avec une cargaison d'armes pour les Confédérés, et que les vapeurs Stella et Minnié sont aussi dans le port, étant venus de Southampton avec des cargaisons d'armes, de salpêtre, de sel, et qu'ils attendent une occasion pour traverser le blocus. (True Delta.)

RESTAURANT DE RICHELIEU.—Cet établissement fondé il y a un peu plus d'un an, a su s'acquérir une réputation de bon aloi. Les amateurs de café et de chocolat apprendront avec plaisir que le débit de ces deux breuvages délicieux, un moment interrompu, sera repris comme jadis. Ainsi, outre les repas réguliers, on peut à toute heure trouver des pâtisseries accompagnées d'une tasse de moka ou de chocolat ou d'un verre de soda. Voir aux avis.

POIDS DU PAIN.—Le prix de la farine étant de vingt-quatre piastres le baril, le général Shepley, commandant militaire, fait savoir aux boulangers qu'ils auront à fournir aux consommateurs, pendant toute cette semaine, vingt quatre onces de pain pour 20 cents et six onces pour 5 cents.

PEAUX DE VEAU.—M. JEHEAL READ, No 53 rue de la Douane, vendra à prix réduits le reste d'un envoi de peaux de veaux à l'usage des cordonniers. Nous appelons l'attention de ces derniers sur l'avis que M. Read publie aujourd'hui dans l'Abeille.

POUR VERA CRUZ.—La goëlette Best Kind, partira vers le 30 de ce mois pour Vera Cruz. Les personnes qui voudront prendre passage à son bord devront s'adresser à M. A. Partegas, au coin de la rue Tremé et de la Promenade Carondelet. Voir aux annonces.

AUX LAITIERS.—Un lot d'avoine de choix est en vente à bord de la goël. Ellen P. Stewart, mouillée en face du poteau No 17, 1er district. Voir aux avis.

CAPTURE D'UN VAPEUR ANGLAIS.—Une lettre du fort Jefferson, Golfe du Mexique, sous la date du 4 courant, dit: Lundi 5 mai, une canonnière a amené un gros vapeur anglais, nom inconnu, avec une cargaison de salpêtre, de poudre à canon et d'or, évaluée à près d'un million de piastres. Ce navire a été conduit quelque part entre ici et la Nouvelle-Orléans, pendant qu'il essayait de passer à travers le blocus. Il portait trois canons, mais ne s'en est pas servi et il a reçu trois coups avant de baisser son pavillon. Il a été remorqué en mauvais état, ses machines ayant été sérieusement endommagées.

Correspondance entre le Gén. Lovell et le Com. Farragut.

La correspondance suivante entre le général Lovell et le commandant Farragut a paru dans le Delta de samedi matin:

Etats Confédérés d'Amérique, Quartier Général du Département No 1
Jackson, Miss., 12 juin 1862.

Au Commandant de la flotte des Etats-Unis dans le Mississippi, près Bâton Rouge.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-incluse la copie d'une lettre qu'a reçue le maire de Rodney, lui notifiant que si nos troupes font feu sur les vaisseaux des Etats-Unis, de la ville ou près de la ville, il en sera tiré vengeance sur les femmes et sur les enfants, où, comme l'auteur de la lettre se plaît à le dire, "le châtiment de l'offense sera infligé à la ville", quoiqu'il déclare d'ailleurs que "nous ne sommes pas ici pour faire la guerre aux individus désarmés ou paisibles."

Partout où des nations sont en guerre, il est d'usage parmi les peuples civilisés de "punir l'offense" de l'attaque des forces armées de l'une sur les forces armées de l'autre par un combat contre l'aggresseur. Si l'aggression part d'une ville, les assaillants n'ont pas droit, et, du moins pour ce qui concerne nos troupes, nous n'élevons aucune prétention à tirer avantage de la présence des femmes et des enfants pour nous garantir des suites de notre attaque. Mais ce que nous réclamons, et nous insistons sur ce point, c'est que quand vos vaisseaux ou vos transports essuient le feu de nos troupes, ils ne se dirigent pas en hâte vers le centre le plus voisin d'une population désarmée et paisible de femmes et d'enfants et ne leur fassent pas supporter leur vengeance, comme cela a eu lieu récemment à Grand Gulf, par les vaisseaux des Etats-Unis, en représailles d'une attaque à la quelle cette ville était aussi étrangère que l'était la ville de St-Louis.

Mes batteries sont placées sur le fleuve aux points qui me paraissent le mieux choisis pour mon but, et sans aucun rapport, aucune relation avec la population de la ville.

Si l'un de ces points se trouve placé dans un village, il est tout simple que vous soyez libre de rendre feu pour feu. S'il est seulement dans le voisinage d'un village, les usages de la guerre civilisée n'en justifient la destruction que si elle est exigée par les nécessités de l'attaque ou de la défense.

Je ne puis me résoudre à croire que la barbare et lâche politique indiquée dans la lettre ci incluse, reçoive l'approbation d'aucun officier de haut rang et de distinction dans la marine des Etats Unis. Aussi ai-je cru convenable de vous la transmettre sous pavillon de trêve, avec la confiante espérance que vous enjoindrez à ceux qui sont sous vos ordres de limiter leurs opérations offensives à nos troupes, autant qu'il dépendra d'eux, et de prévenir la destruction sauvage de villes sans défense, remplies de non combattants inoffensifs, à moins que cela ne soit nécessité par d'impérieux besoins militaires.

La coutume de tuer les femmes et les enfants à titre de représailles, est heureusement tombée en désuétude dans ce pays depuis la disparition des tribus indiennes, et je compte qu'elle ne sera pas remise en vigueur par les officiers de la marine des Etats-Unis, et que la démolition et le pillage de l'innocent petit village de Grand Gulf resteront dans l'histoire comme un fait isolé et sans comparaison.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur.

M. LOVELL,
Major général commandant.

La lettre contenue dans celle du général Lovell était la suivante:

Steamer des E. U. Winona, en vue de Rodney, 5 juin 1862.

Aux autorités de la ville de Rodney.

Voici deux ou trois fois que quelques uns des vaisseaux de guerre des E. U. ont, il y a peu de jours, ouvert le feu sur la ville de Grand Gulf, pour la punir d'avoir permis à une batterie de faire feu sur des transports fédéraux en train de descendre. Je crois de mon devoir de vous informer que si quelque batterie ou quelque artillerie tire sur nos navires, soit qu'ils remontent soit qu'ils descendent le fleuve, le châtiment de l'offense sera infligé à la ville.

Nous ne sommes pas ici pour faire la guerre à des individus paisibles et désarmés, et nous désirons éviter tout événement qui nous forcerait à faire feu sur la propriété de gens inoffensifs.

Votre respectueux et obéissant serviteur.

ED. T. NICHOLS,
Lieutenant Commandant et Officier Senior.

Voici la réponse du commandant Farragut.

Vaisseau amiral Hartford.
Baton Rouge, 17 juin 1862.

Au major général Mansfield Lovell, commandant les troupes confédérées à Jackson, Mississipi.

Monsieur,

J'ai à accuser réception de votre communication du 12 courant, avec une lettre incluse, dans laquelle il vous plaît de dire que la vengeance s'exercera sur les femmes et les enfants de Rodney dans le cas où de la ville on ferait feu sur nos vaisseaux. Quoique je ne trouve pas ce langage dans la lettre du lieutenant commandant Nichols, ni même aucune expression d'où je puisse tirer cette conclusion, toutefois je répondrai à votre remarque en général sur les termes mêmes que vous posez.

Vous dites que vous placez vos batteries aux points du fleuve qui vous semblent les plus convenables, etc., sans avoir égard aux habitants de la ville et que vous ne demandez aucun privilège pour vos troupes. La volonté réside donc en vos mains; vous choisissez votre temps et votre lieu pour attaquer nos hommes sans défense et vous devriez par conséquent voir à ce que les innocents et les gens sans défense de votre population soient hors d'atteinte quand nous répondrons à l'attaque: car soyez bien certain qu'on rendra feu pour feu et que nous ne nous regarderons pas comme responsables de la mort de l'innocent.

Si jamais nous avons fait feu sur vos femmes et vos enfants, ce fut ici, à Baton Rouge, quand on essaya de tuer l'un de nos officiers débarquant d'un esquif manœuvré par quatre marins. Ils furent, au moment de débarquer, blessés pour la plupart par le feu de 30 ou 40 cavaliers qui quittèrent ensuite chevaleresquement la ville au galop, laissant les femmes et les enfants supporter le poids de notre vengeance. A Grand Gulf, aussi, sur quelques uns de nos transports qui passaient, ce qui a amené le bombardement de la ville, avec quel résultat, c'est ce que j'ignore. Mais ce que je sais, c'est que le sort d'une ville est toujours entre les mains d'un commandant militaire, qui peut à sa volonté attirer sur elle le feu de l'ennemi, et la communauté doit alors se résigner aux conséquences de l'acte de son commandant.

Le seul cas, à ma connaissance, auquel le langage de votre lettre puisse s'appliquer, s'est présenté à la Nouvelle Orléans, le jour que nous passâmes devant la ville qui était encore en votre possession, et a fait ouvrir le feu par vos soldats sur la foule. Je compte néanmoins que le jour est passé où les femmes et les enfants seront soumis aux horreurs de la guerre: c'est assez pour eux d'être exposés à ses inconvénients accidentels, à ses privations et à ses souffrances.

Si quelque chose comme le meurtre de femmes et d'enfants ou de gens inoffensifs a eu lieu, j'ai la conviction que cela est arrivé par la faute de vos troupes et au grand regret de nos officiers: car comme le lieutenant commandant Nichols en a informé le maire, nous ne faisons pas la guerre à des personnes sans défense, mais à ceux qui sont en rébellion ouverte contre leur pays, et c'est à eux que nous désirons borner le châtiment, mais ce n'est pas toujours en notre puissance.

Votre très respectueux et obéissant serviteur.

D. G. FARRAGUT,
Officier commandant de l'escadre de blocus de l'ouest du golfe.

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs l'ordre suivant du général Shepley:

Quartier-Général du Commandant Militaire de la Nlle Orléans,
Hôtel de Ville, 20 juin 1862.
Ordre général No. 14.

Toute personne "exerçant des fonctions ou occupant une place d'honneur ou de profit qui exige l'exécution d'un acte judiciaire ou administratif lequel peut ou doit intéresser une personne autre que celle qui l'exécute" si ces fonctions sont remplies et cette place occupée par elle sous l'autorité de la charte ou des lois et ordonnances de la ville de la Nouvelle Orléans, devra, sans délai, rapporter par écrit au commandant militaire, à l'Hôtel de Ville, si elle s'est conformée à l'Ordre général de ce département et si elle a prêté le serment qui y est prescrit.

G. F. SHEPLEY,
Commandant Militaire.

JAS. H. DURHAM, Secrétaire.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PRÉVÔTALE.—Chas. Catoir a comparu, samedi, devant le juge, sous prévention d'avoir commis, il y a huit ans, un assaut avec intention de tuer. Il avait donné un cautionnement de mille piastres pour répondre de sa comparution, mais le Grand Juri n'avait pas donné lieu à la poursuite. Le magistrat a prononcé l'acquittement. La loi exige que l'acte d'accusation soit présenté un an après que l'acte a été commis.

L'interrogatoire de Wm. H. Jones, accusé d'être suspect et dangereux, a été remis à lundi (ce matin).

Billy Deno, accusé d'être suspect et dangereux, a été incarcéré en attendant une nouvelle instruction.

Charles McDermott, qui avait refusé de payer "sa consommation" dans un café, et, pour toute réponse au garçon de buvette, lui avait lancé un revolver à la tête, a été condamné à un mois de prison.

Philip Rosse, soldat insubordonné du 31e régiment du Massachusetts, a été condamné à être expulsé de son régiment.

James Andrew a été condamné à vingt-cinq piastres d'amende pour n'avoir pas tenu son bureau ouvert et racheté ses shinp asters.

Le magistrat a ordonné que James Johnson fût incarcéré pendant cinq ans pour avoir engagé l'esclave de Mme Forbes à la quitter.

Le célèbre Charles McCarthy a été amené devant la justice. Il y a contre lui, à la Première Cour de District, sept accusations—la première d'avoir volé quinze piastres, le 4 octobre 1861, dans le café de Jean [illegible]; la seconde, de port d'armes et d'être suspect et dangereux; la troisième, d'avoir trempé dans un vol avec effraction, le 11 juillet 1861; la quatrième, port d'armes; la cinquième, d'avoir porté un coup de poignard à l'officier Elliott, dans la rue de l'Annonciation; la sixième, d'avoir fait feu, cinq fois, le 8 décembre, sur M. L. U. Galenaié et l'officier Farrell qui essayaient de l'arrêter.—Sept plaintes sont logées contre lui au bureau de police du Premier District.—Les officiers disent que c'est un voleur, qu'il fréquente les voleurs, et que ceux ci le reconnaissent comme expert. C'est un des trois individus qui, le printemps dernier, ont volé cent piastres à un vieillard, à bord du bateau à vapeur John Walsh.—Le juge a fait observer qu'il avait souvent entendu parler de Thugs et que McCarthy était bien l'être tel qu'il se l'était représenté. La déposition du lieutenant Boyd Robinson et d'un grand nombre d'autres témoins a établi que l'accusé était réellement un Thug de la plus belle eau.—Le magistrat a décidé que McCarthy resterait en prison tant qu'il ne donnerait pas un cautionnement de vingt mille piastres.

ARRESTATIONS.—Ellen Lewis a été arrêtée, par l'officier Bernstein, dans la rue St Charles, à la demande du sergent Metcalf qui l'accuse de l'avoir insulté. Le plaignant appartient au 13e régiment du Connecticut.

Charles Nolan a été arrêté, dans la rue Front Levée, pour s'être enivré, avoir troublé la paix et voulu empêcher l'officier Conway de remplir son devoir.

John B. Miller a été arrêté, au marché Ste Marie, par l'officier LeBlanc. Ferdinand Cook l'accuse d'avoir assailli son père Leonard Cook.

La police du Premier District a arrêté José Maria comme suspect et dangereux.

John Davis et Richard Rose ont été arrêtés dans la rue Thalie. La même accusation est formulée contre eux.

Mike McGee a fait arrêter Mathias Cunningham, soldat fédéral, qu'il accuse de s'être enivré et de l'avoir menacé.

Hector Bruce a été arrêté dans la rue Nlle-Levée, pour ivresse et port d'armes.

—La police du Deuxième District a fait, samedi soir, les arrestations suivantes:

Charles Petrie, par ordre du général Butler.

Charles Robinson, h. c. l., dans la rue Bienville, à la demande de Miguel Rabel qui l'accuse de larcin.

Martin Peel, soldat fédéral, dans la rue du Quartier, pour s'être enivré et avoir essayé de porter un coup d'épée au policeman Hanley.

Charles Stewart, dans la rue Vieille Levée, à la demande de John Mead qui l'accuse d'assaut et batterie.

—Agnès Robinson a été arrêtée hier dans la rue d'Orléans, sous prévention d'avoir refusé de livrer des lettres qu'elle a reçues.

Thornton, esclave de M. Barry, a été arrêté parce qu'il avait une paire de souliers qu'on suppose avoir été volés et parce qu'il a frappé les officiers.

George M. Rodger a été incarcéré pour avoir insulté le sergent Pelletier, dans l'exercice de ses fonctions.

C. Garrit a fait arrêter, au marché aux légumes, Jas O'Neil qu'il accuse de vol de deux douzaines et demie de volailles.

—Il y a, au poste du Troisième District, trois esclaves venus de Gaynesville, Etat du Mississipi. Ils ont été arrêtés au Lac, à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain.

MONTANT LE FLEUVE.—En parcourant notre liste maritime, on verra qu'un grand nombre de navires montent le fleuve. Ils sont chargés de marchandises assorties convenables pour ce marché.

Beaucoup d'autres navires sont, dit-on, en dehors des Passes, mais nous ne savons encore ni leurs noms ni d'où ils viennent.

L'INTERVENTION AU MEXIQUE.—Le Standard, journal américain de Buenos Ayres, dans son numéro du 10 avril, fait les commentaires suivants sur les intentions de la France au sujet du continent américain.

Beaucoup de gens pensent que l'arrivée d'une flotte française dans les eaux argentines ne présage rien de bon à la confédération. C'est un sujet sérieux, et bien que nous ne désirions pas prédire le mal, cependant, les préparatifs européens dans la plupart des arsenaux maritimes indiquent que des entreprises transatlantiques sont sur le tapis.

La proclamation de l'amiral Dunlop et du ministre anglais au Mexique, dissipe tous les doutes sur les intentions réelles de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne à l'égard de ce pays.

Dans ce document il est dit, dans les termes les plus clairs, que comme les mexicains, par leurs luttes intestines, détruisent leur pays, sur lequel la nature a répandu ses plus riches dons, les alliés (i. e. les envahisseurs) viennent pour régler les choses d'une manière permanente, à l'avantage du Mexique et de l'Europe, en établissant une monarchie et en plaçant sur le trône un personnage qui puisse convenir.

Il n'est pas douteux que ceci ne soit un stratagème de Napoléon. Il trouve l'Europe trop petite pour son ambition; il faut qu'il ouvre un champ aux armes françaises en Amérique. Le blocus des ports du Sud détruit le commerce de la France et met dans le besoin et dans la misère les classes pauvres; le trésor, même après le grand plan de M. Fould sur la conversion des rentes, est hors d'état d'acheter de quoi nourrir des milliers d'affamés. Il faut trouver de l'emploi et du pain, et la conquête du Mexique et de toutes les républiques de l'Amérique du Sud a été arrêtée comme moyen de régénérer ces pays, et d'éviter en Europe une autre convulsion comme celle de 1848.

Tel est, sans déguisement, le véritable état des choses. Autrefois un plan pareil était impraticable, car le traité Monroe (ce traité est étranger à la France)—a fixé les possessions européennes dans l'Amérique du Nord et dans celle du Sud, et toute violation de ce traité aurait entraîné une guerre avec la nation jadis puissante des Etats-Unis.

Mais les temps ont terriblement changé depuis quelques années, et le pays qui, jusqu'alors avait pu empêcher l'intervention européenne dans toute partie des deux Amériques, est maintenant incapable de garder son propre territoire.

Quelles que soient les mesures qu'aient décidé les cabinets européens au sujet de ces pays, il n'y a pas de doute qu'elles seront exécutées d'une façon prompte, silencieuse et décisive.

Nous ne pouvons nous persuader que l'Angleterre permette à la France d'envahir ce pays, parce que son commerce avec Buenos Ayres est important, et serait écrasé par l'occupation française. Néanmoins, il est évident qu'il y a sur pied de sinistres desseins, et que la conquête du Nouveau Monde est déjà résolue par les trois puissances alliées.

INCRÉDULITÉ.—L'Evening Post a publié sur la méfiance des nègres, affranchis par le marronage ou par la guerre, une correspondance de Baltimore, où l'on voit que l'unique avantage retiré par le nègre de son émancipation, est celui d'une incrédulité invétérée pour les bonnes intentions des abolitionistes à son égard. Si cette incrédulité est un bien, le nègre le possède dans toute l'étendue du mot. Voici ce que le correspondant de Baltimore trouve à dire sur ce sujet:

Un quaker ayant accosté quelques uns des nègres réfugiés à la forteresse Monroe, demanda après quelques brèves remarques, à un d'entre eux, qui lui paraissait plus intelligent que les autres, s'il avait jamais vu un quaker. Sur une réponse négative, il dit au nègre qu'il était un membre de cette secte. Le nègre le regarda attentivement et branla la tête. Blâmé pour son incrédulité, le nègre reprit: Vous pouvez être un quaker, Massa, mais j'en n'en sais rien.—Mais je vous le demande si vous ne croyez pas—Je ne crois rien, Massa, de ce que les blancs me disent maintenant. Ils m'ont trompé toute ma vie et ils ne me tromperont plus.

Ce pauvre esclave avait alors la pleine intelligence d'une vérité qui est ici depuis longtemps d'évidence. On lui avait dit, quand il fuyait l'esclavage du Sud, qu'il y aurait pour lui liberté au Nord. Mais c'était la liberté du coupeur de bois et du tireur d'eau pour les blancs. Il ne peut aller aux polls et voter comme le blanc; il ne peut être juré; il ne peut se mêler à la milice; il ne peut aller en omnibus; il ne peut aller à l'église le dimanche, à moins qu'il ne se place sur les bancs de derrière, il ne peut fréquenter les lieux d'amusement à moins qu'il ne se tienne dans la galerie d'où il ne peut être vu, et d'où il ne peut être vu, et il ne peut travailler pour son pain quotidien, même dans les bureaux d'imprimerie des abolitionistes. Il aura à subir, toute sa vie, ces inégalités et cet esclavage et, quand il mourra, ses os ne seront pas enterrés à côté des os de l'homme blanc. De là, quand les abolitionistes disent au pauvre africain qu'ils nous pouvions avoir la "liberté," l'Africain lui-même commence à trouver que la vraie signification de ce mot est la "liberté de mourir de faim." Il ne faut donc pas s'étonner si cette race infortunée ne croit à rien de ce que le blanc peut dire. La seule chose qui surprenne c'est qu'elle y ait cru si longtemps.

AFFAIRES DANS LE MISSOURI.—Le correspondant de la Tribune de New York lui écrit de St Louis à la date du 26 mai:

La nouvelle de la retraite de Banks de l'autre côté du Potomac et les émeutes de Baltimore, ont causé une grande agitation ici aujourd'hui et comme beaucoup d'individus mal disposés ont mis en connexion les deux événements, on a craint que les démonstrations qui ont glorifié ce qu'ils appellent la défaite du général Banks, pussent faire quelque démonstration déloyale en honneur de leur parti. Comme mesure préventive, des ordres particuliers furent donnés aux officiers militaires dans la ville et le premier signal de désordre sera supprimé aussi effectivement et complètement que si c'était à New-York pour la même cause.

Le fait qu'il faut noter, cependant, est la présence d'un élément sécessioniste redoutable, lequel n'est tenu en échec que par les baïonnettes unionistes. Un trait amusant de cette affaire et la situation bizarre où se trouvent les unionistes de fraîche date comme ils sont appelés par les démocrates. Quelques uns de ceux qui ont bu du champagne en l'honneur de la défaite des forces unionistes à Bull Run, et qui ont festoyé et professé des sentiments loyaux après la chute de Donelson et de Nashville, ne savent plus que dire ou faire aujourd'hui. Leur hypocrisie est si apparente que, au lieu de gagner l'opinion par un sincère changement de sympathie, ils n'ont su que s'attirer le mépris de tout le monde.

SITUATION POLITIQUE.—La question—Qui sera gouverneur? excite beaucoup d'attention. Les chances favorisent maintenant la réélection d'Hamilton R. Gamble bien qu'il y ait certaines lacunes entre la coupe et les lèvres. D'ici au mois d'avril quelque autre candidat peut le devancer. Le gouverneur Gamble est personnellement un homme d'intelligence et d'un esprit libéral, mais ses conseillers sont trop conservateurs. Il a assez d'indépendance pour nommer aux places plusieurs républicains noirs, mais ses opinions sur l'esclavage sont le résumé des paroles de Jefferson Davis au président Lincoln—"Laissez-nous tranquilles". Le juge Miller du comté de Cooper veut se porter candidat. Il est pour l'esclavage. Le juge Bird, du comté de Clinton, a été un membre influent de la convention d'Etat et il se présente partout aujourd'hui comme candidat indépendant. Il est aussi près de la rébellion que possible ou qu'il l'ose, bien qu'il professe un attachement servile pour l'Union et de la haine pour les rebelles. Il est énergiquement pour l'esclavage et pense que Giddings, Sumner, Wendell Phillips et Lloyd Garrison, et non l'esclavage, ont été la cause de la guerre. Que le ciel délivre cet Etat d'un tel gouverneur! Les émancipationistes nommeront probablement leur plus fort candidat. B. Gratz Brown, de St-Louis, est mentionné à St Louis comme un candidat pour le congrès contre Frank P Blair Jr., mais il est probable qu'il sera mis sur les rangs pour être gouverneur.

RÉAPPARITION DE GUERILLAS.—Je crains que les signes encourageants de l'intérieur, concernant la suppression des bandes de guerillas, n'aient pas été au delà de quelques comtés sur la rivière Missouri et au Nord de ce cours d'eau où les guerillas ont été les plus nombreux jusqu'ici et ont été chassés pour cette raison le plus effectivement par la cavalerie unioniste et la loyale milice d'Etat. Ce genre de guerre d'escouades au Sud du chemin de fer du Pacifique est plus en vigueur que jamais. Au delà de Rolla et sur la route de Springfield des bandes de guerillas se trouvent en nombre, et les dévastations deviennent chaque jour plus sérieuses. La semaine dernière, seulement, cinquante batteurs d'estrade vinrent à 15 milles de Rolla où les troupes des Etats Unis se trouvaient et saisirent un train du gouvernement évalué $20,000. Des convois particuliers de wagons de fermiers et de marchandises appartenant aux négociants de Sud-Ouest sont pris chaque jour par des escouades de cinq ou dix rebelles. Des voyageurs sont arrêtés et volés sur la route et beaucoup d'autres outrages sont commis journellement. L'alarme des habitants de Rolla fut une fois si grande qu'ils délibérèrent entre eux pour savoir s'ils ne s'organiseraient pas en escouades afin de se protéger eux mêmes; à Lebanon les unionistes ont représenté au commandant des forces fédérales la nécessité d'une grande prudence, car, la ville étant située dans le centre d'une comté rebelle, a été gardée par des piquets de jour et de nuit pendant une semaine afin de prévenir toute surprise.

ORDRE No 44.—Le général Butler vient de lancer l'ordre suivant:

Quartier Général du département du Golfe.

Nlle Orléans, Lee, 21 juin 1862.

Tout bâtiment qui essaiera de quitter ce port et d'emporter une personne de couleur qui ne serait pas venue ici à bord et n'aurait pas une passe émanant de ce Quartier-Général sera sujet à être confisqué et le capitaine sujet à être emprisonné.

Aucun bâtiment ne sortira de ce port avant que le capitaine ait déclaré sous serment qu'il n'a aucune personne de couleur à bord ou qu'il ne permettra à aucune personne de couleur de venir à bord.—Par ordre de

BENJ F. BUTTLER,
Major-Général Commandant.
R. S. DAVIS, capitaine et A. A. A. G.

Décédé, le dimanche 22 courant, à 11 heures 1/2 du matin, FRANÇOIS GARCIA, gardien de l'arsenal de l'Etat, âgé de 45 ans, natif de cette ville. Ses amis et connaissances ainsi que les membres de la Société Espagnole de Bienfaisance sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui lundi 23 juin, à 5 h. P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue St Philippe, No 167, entre St Claude et Tremé.—De la part de sa famille.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Samedi soir, 21 juin.

SUCRE.—Les ventes annoncées comprennent environ 200 boucauts, en plusieurs lots, au magasin, à 5 cts le fully fair, 5¾ à 5½ le prime, et 6¼ à 7¼ le clarifié. Il y a eu d'autres transactions, mais à des conditions particulières.

MÉLASSE.—Très peu recherchée. Une petite vente de fermentée à 16 cts le gallon. Le stock en magasin est encore fort.

GRAISSE.—La graisse de choix en barillet se détaille présentement à 16c la livre, ce qui est une nouvelle hausse.

BEURRE.—Le beurre de choix du Nord se détaille à 3 [illegible] la livre.

MAIS.—Très faible stock. Détail seulement, à $1 50 @ $1 75 le boisseau.

BACON.—Faible demande et au détail à 16c les plats côtés désossés et 23 @ 25c les jambons passés au sucre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 23 juin 1862.

Arrivé samedi et hier, 300 boeufs du Texas et 60 veaux. Le montant du stock vendu a été de 36 boeufs du Texas et 1 vache laitière. Le stock restant à vendre est de 288 boeufs du Texas et 60 veaux.

PRIX:

Boeufs du Texas, 1re qualité, par livre net	[illegible]	[illegible]
" 2e qualité, "	[illegible]	[illegible]
" 3e " " par [illegible] net	[illegible]	[illegible]
Veaux, par tête	[illegible]	[illegible]
" 2e qualité	[illegible]	[illegible]
Vaches laitières, par tête	[illegible]	[illegible]
Porcs, par 100 livres, [illegible]	20 00	[illegible]

Sociedad Española de Beneficencia Mutua.

Falleció ayer, a la edad de 45 años, Don Francisco GARCIA, natural de Nueva Orleans, y miembro de esta Sociedad. Se suplica á los que la componen se reunan en casa del Sor Presidente, calle de Chartres No 205, hoy á las 4 de la tarde, para acompañar á su ultima morada al apreciado socio.

De orden del Presidente.

BERNARDO RODRIGUEZ,
Secretario.

23 junio

Billets perdus!

VENDREDI, 20 juin, entre 11 heures et midi, un paquet contenant une somme de $166, en billets connus sous le nom de Shinplasters, a été oublié dans le char des rues Dauphine et Rampart, No 112. Les personnes qui l'auront trouvé et qui le rapporteront à M. A. Jannet, rue de la Levée, entre les rues Almyre et Désirée, 3me District, recevront une récompense de DEUX CENTS PIASTRES. Il y avait alors dans le dit char des personnes très connues. On ne doute qu'enécessité après la lecture de cette annonce, elles ne s'empressent de restituer le dit paquet, si elles l'ont trouvé.

20 juin—1f

JARDINIER.

UN bon jardinier demande une place, soit en ville ou à la campagne. Sa femme peut s'utiliser. S'adresser rue Dauphine No 196, entre Toulouse et St-Louis.

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Pas d'expédition à la douane samedi.

ARRIVÉS SAMEDI.

Goëlette Chs Denis, Tucker, Philadelphie, via l'Ile aux Vaisseaux.

Goëlette T S Baker, ——, Philadelphie.

Goëlette Ralph Post, Rowley, New York.

Goëlette Mary Ames, de la Côte.

Steamboat Bee, Bennett, Baton Rouge.

ARRIVÉS HIER.

Steamboat Time and Tide, Echols, des Forts.

Montant le fleuve.

Navire Statesman, Pendleton, Matanzas.

Navire anglais Medina, Davis, de Liverpool via la Havane.

Navire anglais Theodore Koch, de Liverpool, par la voie de la Havane.

Navire Sooth, de Calcutta et Havane.

Navire Havelock, Bagley, Boston.

Navire Nightingale ——, Key West.

Navire des E U Wallace.

Barque française Cephée, Goelinbran, Marseille.

Barque anglaise Intrinsic, Liverpool via Havane.

Barque J H Davis.

Barque S S Hall.

Barque des E U Charles Keen.

Barque française Marie Fédèle.

Brick des E U Nebraska.

Goëlette anglaise Alice, ——, Rio Grande.

Goëlette Ma y Patterson.

Barque James Story, Jones, Boston, avec un chargement assorti.

Brick Nerena, Bates, de Boston, avec un chargement assorti.

Goëlette Virginia Antoinette, Ahlm, Havane.

Goëlette Planet, Nassau.

EXPORTATIONS.

Expédiés le 7 juin.

New York.—Par la goëlette J F Farland 384 boucauts sucre et 244 barils mélasse.

New York.—Par la goëlette J J Spencer—29 boucauts sucre et 2 barils mélasse.

Boston.—Par le navire Gen. Butler—[illegible] balles coton et [illegible] boucauts sucre.

IMPORTATIONS.

Philadelphie.—Par la goëlette Chas Dennis—150 tonneaux charbon et 100 cordes de bois.

Philadelphie.—Par la goëlette T S Baker—Charbon pour le gouvernement.

New York.—Par la goëlette Ralph Post—300 tonneaux glace et marchandises assorties.

PRODUITS REÇUS.

Baton Rouge.—Par le steamboat Bee—3 balles de coton.

De la Côte.—Par la goëlette Mary Ames—20 boucauts sucre.

PARA VERA CRUZ.

La goleta BEST KIND, saldrá para el arriba dicho puerto el 30 del corriente mes. Para pasaje solamente, D. Ant Partegas, esquina Tremé y Promenade Carondelet, [illegible].

23 ju—[illegible]

VOULEZ VOUS DE L'OR

Pour des billets de toutes sortes, ou des tickets d'omnibus.

N. B. ON trouvera un avantage de plus que partout ailleurs, chez M. BAETTE, 13, rue St-Charles.

On achète aussi:

L'OR ET L'ARGENT

Pour des billets de banque.

23 juin—1t

RESTAURANT DE RICHELIEU.

DEJEUNERS ET DINERS

A LA CARTE, AU MOIS ET AU CACHET

D. LOPEZ,

63........RUE DOUANE........63

CAFÉ ET Chocolat A LA Tasse

PATISSERIE ET Confiserie EN Tous genres.

CET établissement le seul de son genre, dans cette ville, vient de joindre de nouveau au Restaurant, son débit de café et chocolat à la tasse, que les amateurs de ces délicieuses préparations avaient forcé d'interrompre. Le public y trouvera aussi un choix varié de pâtisseries et de confiseries, ainsi que du soda, ainsi que les [illegible] des plus [illegible] de cet établissement de se faire toute [illegible].

23 juin—3

OR AMERICAIN, DOUBLONS, Et PIASTRES MEXICAINES.

A VENDRE dans la rue du Camp No 11. Les billets de banque ou de la ville sont pris en paiement.

W. L. CUSHING,
Au Dépôt des porteurs, à couvert, rue du Camp, No 11.

23 juin—2

Demande de billets n'ayant pas cours.

LE soussigné achète les billets suivants:
W. A. Britton & Co., de Natchez.
Ville de Baton Rouge.
Port Gibson et Grand Gulf Rail Road.
Mississippi Central Rail Road.
West Feliciana Rail Road.
Mississippi et Tennessee Rail Road.
Southern Rail Road Co.
Mobile & Ohio Rail Road Co.
Vicksburg & Shreveport Rail Road.
Mandats de la ville de Natchez.
S'adresser à W. L. CUSHING, rue du Camp No 11.

23 juin—1f

Aux marchands de lait.

—VENTE—

DEUX CENT CINQUANTE SACS AVOINE PRIME sur et vendus, au débarquement de la goëlette Ellen P. Stewart, poteau 17, Premier District, lundi 23 juin, en lots au gré des acheteurs. Conditions, comptant, en billets de banque ou billets du trésor des Etats-Unis.

23 juin—1

Aux Boulangers.

Hôtel de Ville, 21 juin 1862.

LE prix de la farine étant aujourd'hui de vingt-quatre piastres, ($24) le baril, les boulangers sont tenus de donner, pendant la semaine, à partir de lundi, 23 courant, jusqu'à nouvel ordre—

Vingt quatre onces de pain pour 20 cents.
Douze " " " 10 cents.
Six " " " 5 cents.

Les acheteurs de pain auxquels il serait demandé un prix plus élevé donneront leurs noms, le nom du boulanger, inscriront sur les pains achetés et le montant payé, à l'une des stations de Police ou à l'un des assistants du Maréchal Prévot.

G. F. SHEPLEY,
Commandant militaire de la Nlle Orléans.

23 juin—1f

AU PUBLIC.

M. GEORGE C. SABBADINI qui avait été arrêté à la suite du meurtre commis sur la personne d'un nommé nommé Buchard, a été amené samedi devant la cour de juge Bell qui lui a déclaré qu'il était honorablement déchargé de toute complicité dans cette affaire. M. Sabbadini a été en conséquence remis immédiatement en liberté.

23 juin—1f

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

1er Régiment — 3me Compagnie.

TOUS les membres de la compagnie sont invités à se réunir aujourd'hui lundi, 23 juin, à la caserne à 7 heures P. M.

Le major J. B. CORNIBE, est invité d'honorer l'assemblée de sa présence.

Par ordre de J. FETTER, Capitaine.

23 juin—1f

Avis

JE vendrai, à bord de la goëlette Ralph, directement en face du marché français, MARDI, 24 du courant, un fort chargement de glace, 100 caisses citrons de choix, 100 barils pommes de terre, &c.

23 juin—2f

GEORGE F. BROTT.

Peau de veau! Peau de veau.

Cuir à semelle et Pelleterie!

LE reste d'une petite consignation de Peau de veau, Cuir à semelle et Pelleterie sera offert cette semaine à une réduction, pour clore.

L'attention des acheteurs est appelée sur ces articles car ils doivent être vendus sans délai.

JEHEAL READ,
Rue de la Douane No 53

23 juin—6

O. BERCIER & CO.,

Successeurs de V. Maignan.

VINS, EAU DE VIE, CORDIAUX, &c.

[illegible] quarts de pipe cognac, Godard 1829 et 1805
16 quarts " Gautier Frères, 1849
10 baltimores " "
5 " " Le Grande Frères; vieux cognac.
12 " " Otard, Dupuy & Co. 1854;
11 quarts de pipe " L. O. Lanyer, 1825;
200 caisses vin rouge, 12 bouteilles chaque: Lafite, Latour, Beaune, Mouton, Margaux et Léoville, avec bouchons [illegible].
300 caisses vin blanc, Sauterne, 12 bouteilles, H. Buon, Margaux et Cantenac, Larose Frères;
200 caisses vin rouge, 24 1/2 bouteilles, M. Buon;
100 " " 12 bouteilles Château Margaux
[illegible] " " 12 " Latour et Larose;
[illegible] " " 24 1/2 "
[illegible] " vin blanc 12 " Château Yquem;
50 " " 24 1/2 "
[illegible] " " 12 " Sauterne, Doucet et Gautier;
50 caisses vin de Bourgogne, Chambertin & Clos-Vougeot;
50 caisses champagne Ay mousseux, E Lemettre Fils;
50 " 12 bout. chaque, cordiaux assortis, L. Rambaud;
240 1/2 boites truffes noires;
Bouchons assortis pour bouteilles à vin et damejeannes, en sacs de 500 et de 1000, en magasin et à vendre par les soussignés.

OSCAR BERCIER & CO,
17, rue St-Louis.

23 juin—1f

Chaux! Chaux!

255, Promenade Carondelet,

NLLE-ORLEANS.

LE soussigné a l'honneur d'informer respectueusement messieurs les entrepreneurs, constructeurs, maçons, et le public en général, qu'il a établi une grande usine à chaux de coquilles dans l'ancien Jardin Ste-Sophie No 255, Promenade Carondelet, (Vieux Bassin). Il peut fournir journellement une grande quantité de chaux d'excellente qualité, et au plus bas prix du marché. Des conditions avantageuses seront faites à messieurs les marchands de fournitures de matériaux de constructions.

J. MAURICE CESSAC.

13 juin—30f

Nourrice.

UNE dame ayant perdu son enfant, désire se placer comme nourrice en ville ou à la campagne. Elle peut fournir les meilleures recommandations.

S'adresser, rue St Pierre, entre Rampart et Bourgogne No 182.

21 juin—6

Banque d'Amérique.

Nlle-Orléans, 19 juin 1862.

CETTE Banque tire sur Paris.

AM. FORTIER,
Caissier.

19 juin

PORT WINE.—40 quarts de pipe Port Wine, à vendre par S. B. GRAHAM & Co,
50 rue Douane

20 juin

VENTES A L'ENCAN.

Stock de Chaussures, Installations et Meubles.

PAR E. ROGER & Co.,
C. SAMORY, encanteur.

LUNDI, 23 juin, il sera vendu, à 10 heures, au magasin de J. Ambroise No 3 1, rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier

Le stock entier de souliers contenu dans ledit magasin, installations et meubles de maison.

Conditions—comptant.

19 juin

VENTE SANS RÉSERVE.

Rubans, articles pour modistes et de fantaisie, et marchandises sèches de saison.

PAR E. ROGER & Co,
C. SAMORY, encanteur.

MARDI, 24 juin, il sera vendu à 10 heures, à leur magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

100 cartons rubans, 250 cartons fleurs artificielles, 40 grosses de roses, 25 caisses chapeaux crin et paille, 150 douzaines bonnets de tulle et ruche, 300 douzaines couronnes de mariées, 25 douzaines gants [illegible], 80 pièces barèges unis, 50 pièces brillantes couleur, 200 pièces mousselines suisses unies, 300 cols bonnets, 75 pièces bobinet noir uni et moucheté.—Aussi, bandes brodées, plumes, éventails, &c., &c.

—ET—

150 lots marchandises sèches de saison reçues par les derniers arrivages de New-York.

Conditions à la vente.

23 juin

Marchandises sèches, Vêtements, Bonnéterie et objets de fantaisie.

PAR HOFFMAN & MARKS,
J. HOFFMAN, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 63.

LUNDI 23 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu—
200 lots marchandises sèches assorties,
100 lots vêtements,
200 douzaines chemises blanches et en couleur,
100 " chapeaux fourrure.
Bonneterie, fournitures de bureau et articles de fantaisie.

23 juin

Chaland, meubles, faïence, vieux cuivre, tonneaux à huile, &c.

IL sera vendu au foot de la Place du Marché, mercredi, 25 juin, à 11 heures, un grand chaland couvert, avec comptoirs et étagères.

Bois de lit, armoires, tables, chaises, porcelaine, verrerie, fourneau de cuisine, 1000 livres de vieux cuivre, un parquet, &c.

Conditions—Comptant sur livraison en monnaie courante.

23 juin

Succession de feu Philippe AVEGNO.

Scrip d'assurance, Billets, Actions de Banques, &c.

Esclaves! Esclaves!

PAR BERNARD AVEGNO, Exécuteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date de 2 juin 1862 (numéro de la Cour No 15,047), il sera vendu à l'enchère publique jeudi 24 juillet 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, les articles, etc. suivants, pour le compte de la dite succession.

—BILLETS—

Quatre billets pour la somme de $4,654 63 chacun, tirés par Albert Crise à l'ordre de et endossés par Julie, en date du 7 octobre 1859 faits payables le 1er janvier 1863, 1864, 1865 et 1866, respectivement, avec huit pour cent d'intérêt l'an à partir du 1er janvier 1861, jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et s'élevant à $16 6 0 2,3.

Actions de Banques.

Certificats.	Actions.	Banques, &c.
No 56	100	Compagnie du Gaz de la N. O.
602	50	
2016	100	Banque de l'Etat de la Lne
2121	24	Banque du Commerce.
2149	1	
130	10	Cie de Navig du Canal Carond

—SCRIP D'ASSURANCE—

Compagnie	Certificat.	Années.	Montant
Mutuelle des Marchands	No. 4	1858	$314
		1859	124
		1860	149

Conditions—comptant.

Esclaves! Esclaves!

1—LOUISA, négresse âgée d'environ 40 ans, excellente cuisinière, domestique de confiance et très recommandable.

2—MARIE-LOUISE, sa fille, âgée d'environ 22 ans, domestique de maison, femme de chambre, coiffeuse et blanchisseuse.

3—CORA, griffe âgée d'environ 29 ans, et son fils FRANÇOIS, âgé de six ans, cuisinière et blanchisseuse.

4—EUGENIE, négresse âgée d'environ 35 ans. Enfants JULES, âgé de 10 ans, et JOSEPH, âgé de 8 ans. [illegible], bonne blanchisseuse et repasseuse, cuisinière ordinaire.

5—ALEXANDRIA, négresse âgée d'environ 42 ans. Ses enfants PHILOMENE, âgée de 6 ans, et JOSEPH, âgé d'environ deux ans, blanchisseuse et cuisinière.

6—LICEY, négresse, âgée d'environ 60 ans, sujette à des rhumatismes chroniques.

7—FRANÇOIS, nègre, âgé d'environ 55 ans, un peu paralysé.

8—GEORGE, mulâtre, âgé d'environ 30 ans, un peu [illegible].

9—LOUIS, nègre, âgé d'environ 25 ans, laboureur.

10—BEN, nègre, âgé d'environ 25 ans, charpentier médiocre, atteint de douleurs rhumatismales.

11—GABRIEL, nègre, âgé d'environ 50 ans, charpentier médiocre, atteint de rhumatismes chroniques.

12—EULALIE, négresse âgée d'environ 40 ans, impotente et de journées, s'adonne à l'ivrognerie.

13—RACHEL, négresse, âgée d'environ 65 ans, [illegible].

Conditions—comptant.

Les actes de vente pardevant T. Guyol, notaire public.

23 juin, 3, 17 juil, 17, 24

AVIS.

UNE dame, désirant retourner en Europe, désire trouver une place de femme de chambre; elle peut également prendre soin des enfants. Elle se contenterait d'un faible gage.

S'adresser rue Bourgogne, No 179 entre St-Anne et Orléans.

21 juin—3

Chargement de marchandises assorties.

EN débarquement du brick E. P. Stewart, poteau No 17, et à vendre—

Liqueurs, huile d'olive, sardines, sel, foin, avoine, beurre, vinaigre, cidre, vins, liqueurs, pommes de terre, &c.

Egalement—Des factures de chapeaux, à très bas prix, cuir, chaussures, vêtements, peintures, papier, fournitures de bureaux, bonneterie, &c.

21 juin—3

E. C. CLARK & Co.
N uvelle-Levée, No 76

ME retirant des affaires, j'ai [illegible] à mes amis et au public de messieurs OSCAR BERCIER & Co. qui sont chargés de ma liquidation. En remerciant mes amis de leur patronage, je réclame la continuation pour mes successeurs.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1862.

VICTOR MAIGNAN.

LES soussignés, successeurs de M. Victor Maignan, ont formé à dater de ce jour, une société sous la raison de OSCAR BERCIER & Co. pour la transaction des affaires de commission en général, au No. 17, rue St Louis.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1862.

OSCAR BERCIER,
F LABORDE.

16 juin—2sem

Chapeaux de paille! Chapeaux de paille!

Aux prix coûtant.

S. G. FABIO,

Encoignure Chartres et Hôpital.

Je viens de recevoir un grand assortiment de CHAPEAUX POUR DAMES, FILLETTES et ENFANTS.
Chapeaux paille Anglaise
Chapeaux crains unie et à jour,
Chapeaux fillettes, paille unie, nouvelle forme.
Chapeaux, paille unie pour enfants,
Chapeaux noirs, paille et crin, pour dames.
A vendre aux prix coûtant.

S G FABIO,
Au coin Chartres et Hôpital.

16 juin—15f

Chapeaux! Chapeaux! Chapeaux! Moustiquaires de bureaux!

LE soussigné vient de recevoir par le steamer Marion, un magnifique assortiment de chapeaux de paille et de laine, de toutes les variétés.

Egalement [illegible] verges étoffes angaises à moustiquaires, carrées, entre 1/2 largeur de 90 à 108 pouces, pour bureaux.

A vendre par colis, à bas prix, pour du comptant.

JEHEAD READ,
Rue de la Douane No 53

16 juin—12

Grocerie à vendre.

Pour cause de départ.

Une GROCERIE bien achalandée. Pour les conditions, s'adresser sur le lieu, encoignure Dauphine et Douane.

17 juin—10f

A louer

La partie supérieure de la grande maison agréable située dans la rue Royale, No 236. Egalement, le magasin qui occupe le rez-de-chaussée de la même maison. S'adresser à THEO. [illegible].

[illegible]

A VENDRE

DEUX APPAREILS DE DISTILLERIE patentés de M. Adam, d'une capacité à chacun de fournir de 14 à 16 barils de rum ou d'alcool par jour. On peut se servir des deux réunis, comme séparés. Pour vendre à des prix modérés, rue Conti No 18.

19 juin—2f

Marchandises sèches A BON MARCHÉ,

AU MAGASIN DE

THEO. DANZIGER,

A l'encoignure des rues St-Philippe et Royale.

UN assortiment complet de bonneterie, cotons blancs et écrus, mousselines de toutes espèces, toiles et ginghams fil, à vendre à bas prix pour écouler le stock.

19 juin—[illegible]

DIVERS.

REÇU récemment en magasin et à vendre AUX PLUS BAS PRIX par le soussigné:
50 barils farine,
50 do biscuit,
30 sacs café,
50 baril's graisse,
100 demi barils graisse,
50 bags do
7 sacs à sel,
100 bar ls pommes sèches,
60 sacs pois,
25 tierçons jambons fumés au sucre,
30 tierçons riz,
100 firquins beurre de Goshen,
1000 rames papier enveloppe,
[illegible] caisses chandelles assorties,
50 caisses amidon,
50 caisses olives vertes,
5 boîtes capres,
50 demi boîtes raisins,
50 quarts do do
Et un assortiment de DIVERS AUTRES ARTICLES

FREDERIC AVET
60 et 64, rue de la Vieille Levée

18 juin—1m